

# Réponses aux commentaires recueillis sur l'ébauche de proposition de suivi en octobre 2021

---

Mai 2022

En octobre 2021, les coprésidents, avec le soutien de l'Équipe d'Appui Conjointe (EAC), ont présenté une [ébauche de proposition de suivi](#), couvrant à la fois le processus et le cadre de suivi. Jalon important dans le cadre de la réforme de l'exercice de suivi, cette proposition reflétait les orientations formulées par le Comité de pilotage (CoPil) ainsi que les résultats de vastes consultations menées auprès des parties prenantes<sup>1</sup>. Une [consultation virtuelle](#), organisée entre le 25 octobre et le 12 novembre 2021 sur la Plateforme de partage de connaissances (PPC) du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED), a permis de recueillir ces commentaires. Cette proposition [ci-après dénommée « la première proposition de suivi »] a également servi de base au [document de suivi](#) présenté au CoPil lors de sa 21<sup>ème</sup> réunion, qui s'est tenue en décembre 2021 [[Compte rendu de la réunion du CoPil](#)]. L'EAC a élaboré un [résumé consolidé des commentaires recueillis par le biais de la consultation virtuelle](#), qui a été transmis au CoPil et mis à disposition sur la PPC.

Lors de sa 21<sup>ème</sup> réunion, le CoPil a convenu que les travaux techniques visant à affiner la proposition devraient se dérouler au cours de la première moitié de 2022. **Cette phase de travaux techniques a tenu compte des commentaires recueillis dans le cadre de la consultation virtuelle**, et a également bénéficié de la contribution d'entretiens ciblés de parties prenantes et d'experts. Elle a débouché sur l'élaboration d'une proposition de suivi révisée, comprenant des éléments relatifs au processus de suivi et au [cadre de suivi](#). Cette proposition [ci-après dénommée « la proposition révisée de suivi »] a été publiée sur le site du PMCED en mai 2022.

**Ce document explique la manière dont les commentaires recueillis sur la première proposition de suivi ont été pris en compte dans la proposition révisée de suivi**, à la fois pour le processus et le cadre de suivi.

## Comment lire ce document

Ce document apporte des réponses point par point aux commentaires recueillis sur la première proposition de suivi. Par souci d'exhaustivité, il reproduit délibérément la structure et le contenu du [résumé consolidé](#) des commentaires issus de la consultation virtuelle :

- Tout le **texte en italique reprend mot pour mot le résumé consolidé des commentaires** sur la consultation virtuelle relative à la première proposition de suivi. Les références entre parenthèses aux NE, PP et PD désignent respectivement le [nombre de] parties prenantes non exécutives, pays partenaires et partenaires de développement associés au commentaire en question.
- **Le texte apparaissant dans une police de caractères bleue correspond à la réponse au commentaire en question.** Des réponses sont apportées aux commentaires classés comme « risques perçus », « suggestions formulées » et « clarifications demandées ». Les commentaires classés en tant que « soutien exprimé » sont conservés à titre d'information.

Les contributions originales sont disponibles sur la [page de la consultation virtuelle](#), qui comprend également les réponses (fournies au moment de la consultation) aux questions et aux demandes de clarification de la part des parties prenantes.

## Résumé des commentaires sur le processus de suivi

**Note sur la terminologie employée** : La première proposition de suivi se réfère, dans le cas du processus, à une « approche des vagues ouvertes ». La proposition révisée de suivi comprend des changements à ce modèle, qui sont reflétés y compris dans son nom – de « vagues ouvertes » à aujourd'hui « un suivi mondial continu ».

### 1. Périodicité/Survenance :

La proposition de passer à des « vagues ouvertes » a recueilli un large soutien de la part des pays partenaires,

---

<sup>1</sup> D'importantes consultations auprès des parties prenantes ont été menées depuis le début de la réforme de l'exercice de suivi. Une enquête virtuelle réalisée en 2020 portant sur les compromis liés aux changements apportés à l'exercice de suivi a permis de recueillir 137 réponses, dont 62 provenaient de pays partenaires (résumé disponible [ici](#)). Plus tard au cours de cette même année, un cycle de neuf consultations sur le processus de suivi (75 participants ; résumé disponible [ici](#)) a été organisé. Une série de 19 consultations a été organisée au cours de la première moitié de 2021 (169 participants ; résumé disponible [ici](#)). Toutes ces consultations incluaient les parties prenantes et les groupes concernés.

des partenaires de développement et des parties prenantes non exécutives (8 PP, 6 PD, 2 NE).

#### Soutien exprimé :

- Une flexibilité accrue améliorera **l'institutionnalisation et la synchronisation** des pays avec les stratégies nationales/sectorielles et avec d'autres exercices internationaux (6 PP, 3 PD, 1 NE).
- La périodicité proposée pourrait faciliter **l'engagement de nouveaux participants et alléger la charge de « reporting »** (1 PP).
- Les vagues ouvertes pourraient inciter les pays à **participer à plus d'une vague** (1 PP).
- Un cycle de suivi de trois ans pourrait offrir **plusieurs possibilités** de mesurer l'efficacité dans le contexte du Programme 2030 et de la « Décennie d'action » (1 PP).
- L'attention accrue portée à l'appropriation par les pays devrait contribuer à **accroître la pertinence des données** (1 PD).
- La priorité accordée à l'institutionnalisation est l'occasion de contribuer au **renforcement de la capacité des pays** à gérer et à suivre leurs relations de coopération au développement (1 PD).
- L'approche proposée pourrait faciliter **l'apprentissage par les pairs** entre les vagues (entre le pays A qui a déjà participé et le pays B qui est sur le point de le faire) (1 PD).
- L'approche des vagues ouvertes pourrait faciliter la **collecte et la validation exhaustives des données**, notamment grâce à un meilleur soutien apporté aux pays partenaires participants (1 PD).

#### Risques perçus :

- Le maintien de **la dynamique et de la mobilisation des partenaires** tout au long d'un processus étiré s'avère plus difficile, en particulier pour les petits partenaires de développement, ce qui peut se traduire par un engagement moindre (2 PP, 2 PD, 3 NE).
- Ce processus continu a des **répercussions en termes de ressources**, car il exigera une capacité permanente pour soutenir le suivi au niveau des pays et assurer l'engagement des parties prenantes (2 PD, 2 NE).

[En réponse aux deux points de commentaire ci-dessus] Pour soutenir la dynamique politique, la visibilité et la fréquence des résultats de suivi seront accrues afin de contrebalancer la diffusion moins fréquente de données agrégées au niveau mondial (tous les 4 ans au lieu de tous les 2 ans et 7,5 mois comme c'était le cas auparavant). Cela sera possible grâce à la publication de fiches-pays et d'une synthèse des résultats pour tous les pays partenaires ayant soumis des données pour une période donnée, environ tous les ans (voir la partie V du [document de référence](#) du 22<sup>ème</sup> Comité de pilotage). Cette approche du « suivi mondial en continu » pour chaque cycle de suivi implique que les parties prenantes s'engagent différemment pour soutenir le processus et y participer. Pour les PD rattachés aux sièges (QG), bien que cela se traduise par un engagement continu, l'intensité de cet engagement sera moindre étant donné qu'un nombre moins important de pays partenaires participera de manière concomitante. Des travaux sont également en cours pour développer un outil de déclaration en ligne qui vise à faciliter le *reporting* et la validation des données par les PD ainsi que la communication entre le QG et les bureaux nationaux des PD. Plus généralement, il est reconnu que l'approche précédente, qui consistait pour certains groupes constitutifs représentés au niveau mondial à investir dans des formations en présentiel dédiées à l'exercice de suivi, n'est plus nécessairement la plus appropriée. Il pourrait s'avérer nécessaire d'envisager d'autres approches, comme des formations ou des engagements décentralisés (éventuellement virtuels) qui s'adressent uniquement aux pays qui participent dans un temps donné. Le développement de modules de formation en ligne, à la place de formations en personne, qui peuvent être réutilisés chaque année, pourrait également être envisagé.

- L'échantillon de pays par vague peut s'avérer trop petit ou trop grand, ce qui entraîne des **niveaux variables de soutien aux pays participants** (1 PP).

Voir la partie V du [document de référence](#) du 22<sup>ème</sup> Comité de pilotage. Une variation du nombre de pays participant à différents moments pour collecter les données sur une « fenêtre » de 3 ans (la quatrième année étant consacrée à l'analyse des données et à la préparation du rapport mondial) pourrait avoir des répercussions sur le soutien à distance fourni aux pays par l'EAC, ceux rejoignant un phase plus « peuplée » du cycle de suivi bénéficiant d'un soutien moindre. Afin d'atténuer ce risque et d'assurer un

certain équilibre entre chaque phase de 3 ans, il sera essentiel de compter sur l'engagement précoce des pays partenaires et d'obtenir un engagement de participation, si possible en amont du Sommet de 2022.

- *Si cette approche entraîne une diminution de la couverture et des taux de réponse, les **résultats du suivi sont susceptibles de manquer de fiabilité et de ne pas être suffisamment représentatifs** pour que les bailleurs de la coopération au développement puissent être appelés à agir (1 NE).*

Voir la partie V du [document de référence](#) du 22<sup>ème</sup> Comité de pilotage.

- *La réalisation proposée pourrait **réduire l'institutionnalisation**, car des cycles plus réguliers contribueraient à mieux synchroniser l'exercice de suivi avec les processus nationaux (1 NE).*

L'approche du « suivi mondial continu » offrira une flexibilité accrue aux pays partenaires pour participer à l'exercice de suivi, afin que celui-ci puisse être institutionnalisé grâce à son intégration dans les processus nationaux pertinents. Les pays partenaires seront encouragés à participer au suivi au moins une fois par cycle de 4 ans. La régularité proposée de la participation des PP dépendra de l'importance pour le pays de l'institutionnalisation d'un processus de dialogue et d'action ou de mise en œuvre des résultats du suivi. Si un PP y voit un intérêt, notamment à des fins d'institutionnalisation, il pourra participer deux fois par cycle et assurera ainsi un suivi plus régulier.

→ *La partie V du [document de référence](#) de la 22<sup>ème</sup> réunion du Comité de pilotage apporte des clarifications sur la réalisation de l'exercice de suivi révisé, ainsi que les risques associés à l'adoption d'une approche de « vagues ouvertes ». Le [document d'analyse complet](#) contient des informations détaillées sur la réalisation de l'exercice de suivi, qui a été partagé en amont de la 21<sup>ème</sup> réunion du Comité de pilotage.*

#### **Suggestions formulées :**

- *Encourager la participation de pays d'une même région à la même vague afin d'accroître **l'apprentissage par les pairs** (1 PP, 1 PD). Les **regroupements par région** ou contexte national pourraient permettre d'apporter un soutien des partenaires plus ciblé en ce qui concerne le suivi et la communication des résultats (1 NE).*

Cette suggestion a été dûment notée et des efforts seront consentis pour encourager les pays d'une même région à participer simultanément, tout en donnant à chaque pays la latitude nécessaire pour choisir quand il souhaite participer à l'exercice, une décision qui pourrait être étayée par différentes considérations.

- *Encourager **l'adhésion précoce** des participants en amont du prochain cycle de suivi (1 NE).*

Les avantages d'une confirmation précoce de participation sont bien reconnus. Les membres du Comité de pilotage devront entre autres jouer un rôle majeur pour encourager l'adhésion précoce des parties prenantes.

#### **Clarifications demandées :**

- *De quelle manière l'exercice de suivi garantira-t-il la **comparabilité des données** à travers le temps et entre les pays (2 PP, 2 PD, 1 NE) ?*
- *Comment les résultats seront-ils **regroupés et comparés** étant donné les périodes de reporting différentes (1 PP) ?*
- *Comment poursuivre le suivi **des Objectifs de Développement Durable (ODD)** compte tenu de la nécessité de regrouper les données de toutes les vagues (1 NE) ?*

→ *Comme indiqué ci-dessus, la partie V du [document de référence](#) de la 22<sup>ème</sup> réunion du Comité de pilotage apporte des clarifications sur ces points.*

## **2. Dialogues d'action**

#### **Soutien exprimé :**

- *Les Dialogues d'action peuvent contribuer à **renforcer et systématiser l'utilisation des résultats***

**du suivi** au niveau national, à **accroître l'adhésion** des parties prenantes au niveau national et à susciter un **changement de comportement** (5 PP, 4 PD, 2 NE).

- Ils offrent une plateforme **formelle, dédiée et de haut niveau** qui permet de se concentrer sur la mise en œuvre des principes d'efficacité au niveau national (2 PP).
- Ils s'intègrent et **complètent** les mécanismes de coordination et de consultation **nationaux ou sectoriels existants** pour discuter et diffuser les résultats de l'exercice de suivi (2 PP).

#### Risques perçus :

- Les Dialogues d'action risquent de devenir un **exercice de partage d'informations sur les résultats du suivi** plutôt qu'un **espace de dialogue et de prise de décision** (2 NE).

Afin que les Dialogues d'action (DA) soient un espace qui favorise un véritable dialogue, les parties prenantes au niveau national, y compris les gouvernements des pays partenaires - qui ont pour rôle de les guider - devront y participer activement. En fonction du pays et des circonstances, il sera nécessaire que les gouvernements des pays partenaires bénéficient du soutien des PD et des autres parties prenantes afin qu'ils puissent endosser efficacement ce rôle de chef de file. De manière différente par rapport à la première proposition de suivi, la proposition révisée de suivi reconnaît que la phase de dialogue (DA) du contrôle des résultats du suivi constitue seulement une première étape, et que les DA devront offrir une enceinte propice non seulement au dialogue, mais aussi à l'identification des actions en faveur du changement, qui devront être mises en œuvre, au fil du temps, par les parties prenantes concernées.

#### Suggestions formulées :

- S'assurer que le **temps** accordé à **l'analyse des résultats de l'exercice de suivi** avant les Dialogues d'action est **approprié** (1 PP, 1 NE).

Des fiches-pays, fondées sur les résultats du suivi dans chacun des pays, devrait être élaborées dans les trois mois suivant la présentation finale des données de suivi par le coordinateur national à l'EAC. Ce délai de trois mois s'explique par la nécessité d'assurer un équilibre entre, d'une part, le délai raisonnable nécessaire à l'EAC pour le calcul, l'analyse des résultats et la rédaction de la fiche-pays et, d'autre part, l'importance de fournir en temps utile une fiche-pays (pour lancer le Dialogue d'action ou le processus de mise en œuvre) pour maintenir une dynamique autour de l'exercice de suivi au niveau national.

- **Transformer les Dialogues d'action en dialogues régionaux** sur les résultats de l'exercice de suivi et encourager le partage des bonnes pratiques (1 PP).

En accord avec la volonté de mieux ancrer les initiatives du PMCED au niveau national à l'avenir, il a été envisagé que les Dialogues d'action et leur suivi aient lieu au niveau national. Cette démarche vise également à reconnaître le fait que les résultats du suivi doivent être discutés et exploités dans un contexte national particulier et en collaboration avec les parties prenantes du pays. L'apprentissage au niveau régional dans le cadre des Dialogues d'action serait également intéressant, et les organisations et les entités régionales sont bien placées pour prendre les devants à cet égard et devraient y être encouragées.

- Appuyer les Dialogues d'action à l'aide d'un **guide pratique** (1 PP).

Il est prévu d'élaborer une note d'orientation pour les Dialogues d'action et leur suivi.

- Les Dialogues d'action pourraient également être organisés dans le cadre des procédures parlementaires existantes comme les audiences multipartites des comités budgétaires ou de développement. Cette approche contribuerait en même temps à renforcer les capacités nationales existantes et à conférer davantage de pouvoir au parlement (1 NE).

Cet aspect mérite certainement d'être exploré en fonction du contexte du pays. Le gouvernement qui mène l'exercice de suivi dans son pays sera, de manière générale, encouragé à étudier les possibilités d'intégrer les DA dans les processus pertinents existants de son pays.

#### Clarifications demandées :

- *Comment s'assurer que la **portée et le format** du DA tiendront pleinement compte des résultats du suivi dans chaque pays partenaire (2 NE).*

Il est impossible de garantir que le DA et son suivi tiendront pleinement compte de tous les aspects des résultats du suivi dans chaque pays. En fait, au vu de la portée des questions couvertes par le cadre de suivi, il peut s'avérer plus réalisable et plus recommandable de se concentrer sur les questions prioritaires du pays, sur lesquelles les parties prenantes concernées peuvent agir pour opérer un changement. Étant donné que les DA se veulent multipartites par nature, toute discussion sur l'ordre des priorités pourrait se fonder sur les points de vue exprimés par un éventail de groupes de parties prenantes.

### 3. Résultats de l'exercice de suivi : fiches-pays par pays partenaire, profils des partenaires de développement et enquête de sortie post-suivi

#### Soutien exprimé :

- *Les fiches-pays pour les pays partenaires sont des ressources **essentiels** pour assurer un engagement efficace des pays et l'utilisation des résultats du suivi (1 PP, 1 PD, 1 NE).*
- *Les profils des partenaires de développement sont utiles et essentiels pour **l'examen indépendant** de la performance des partenaires de développement (2 NE).*
- *Les enquêtes de sortie post-suivi sont les bienvenues (1 PP).*

#### Suggestions formulées :

- *Les fiches-pays devraient inclure des **recommandations et actions potentielles** dans les domaines à renforcer (1 PP, 1 PD).*

La fiche-pays sera améliorée par rapport aux profils de pays qui ont été élaborés à la suite des cycles de suivi de 2016 et 2018. En effet, elle comprendra une présentation plus détaillée des résultats du suivi pour le pays et inclura des données secondaires pertinentes (l'étendue des données secondaires figurant dans les fiches-pays dépendra de la disponibilité des ressources). L'inclusion de recommandations et d'actions potentielles ne sera toutefois pas possible sans une augmentation substantielle des ressources de l'EAC.

- *Nécessité d'assurer un **accès rapide et complet des parties prenantes aux données brutes issues de l'exercice de suivi** pour faciliter leur exercice de suivi (1 NE).*

Les données de suivi brutes seront rendues publiques une fois les données validées et considérées comme définitives. L'un des avantages du suivi mondial continu est que les données seront disponibles de manière continue et pour chaque pays.

- *L'enquête de sortie post-suivi pourrait être **menée lors des Dialogues d'action** (1 NE).*

Cette suggestion sera prise en considération au moment d'élaborer l'enquête de sortie.

#### Clarifications demandées :

- *Identifier clairement **qui évalue qui** dans les enquêtes de sortie post-suivi (1 PP).*

Cette suggestion sera prise en considération à l'heure d'élaborer l'enquête de sortie.

- *Comment les ressources seront-elles mises à disposition pour élaborer les **fiches-pays** (1 NE) ?*

Les fiches-pays constituent une réalisation essentielle de l'exercice de suivi, eu égard notamment à l'attention renouvelée portée à l'ancrage du PMCED au niveau national qui est une recommandation clé de la révision du PMCED entreprise en 2021. Les fiches-pays apporteront les éléments factuels, émanant de l'exercice de suivi, sur lesquels fonder le dialogue et l'action au niveau du pays. L'élaboration de ces fiches-pays est considérée comme l'une des fonctions premières de l'EAC. Cela étant dit, la portée des fiches-pays dépendra du financement pour le soutien institutionnel de l'EAC.

→ *Les ressources feront l'objet de discussions dans la partie II du [document de référence de la 22<sup>ème</sup> réunion du Comité de pilotage](#).*

#### 4. Collecte et validation des données et soutien connexe

##### Soutien exprimé :

##### Soutien exprimé :

- L'offre d'un **soutien technique** au niveau des pays est la bienvenue (2 PP, 1 PD, 1 NE).
- Afin de **promouvoir un processus plus inclusif** (1 PD, 1 NE) et d'**améliorer l'adhésion de nouveaux participants** à l'exercice de suivi (1 CP), il est essentiel de désigner des « champions » parmi les parties prenantes à l'appui de l'exercice de suivi.
- Les **séminaires nationaux** pour le lancement des cycles de suivi et/ou pour valider les résultats du suivi se sont avérés efficaces pour consolider les partenariats et accroître les connaissances et la motivation à participer à l'exercice de suivi (1 PP).

##### Risques perçus :

- **L'outil de collecte des données demeure compliqué d'utilisation** (2 PP).

Des travaux sont en cours pour développer un nouvel outil de collecte de données en ligne pour faciliter le processus de collecte de données pour les utilisateurs. Ce nouvel outil devrait être disponible dès la reprise du suivi en 2023.

- La désignation de champions parmi les parties prenantes pourrait nuire à l'**appropriation** de l'exercice de suivi **par les pays partenaires** (par exemple, dans les États fragiles et affectés par des conflits — FCAS pour « fragile and conflict-affected states ») (2 PD).

Les coordinateurs nationaux [représentant les gouvernements des pays partenaires] continueront à mener et à coordonner l'exercice, afin d'en garantir la pleine appropriation au niveau national. Pour soutenir les pays partenaires qui le souhaitent, un « champions » issu des partenaires de développement peut être identifié. Le soutien fourni par le champion des PD n'empiètera pas sur l'autorité du gouvernement dans cet exercice et pourrait comprendre le renforcement des capacités techniques et l'assistance technique.

##### Suggestions formulées :

- La **collecte des données devrait être simplifiée et son format clarifié**, particulièrement en ce qui concerne les types de données requises (par exemple, les données issues du niveau national par rapport aux données issues de sources mondiales) (1 PP) et, globalement, grâce à une meilleure communication à propos de l'exercice de suivi (1 PD).

Des orientations seront fournies afin de clarifier le processus de collecte des données, notamment son format. Une attention particulière sera accordée à l'indication des données qui doivent être collectées au niveau national et celles qui seront issues de sources mondiales.

- Envisager de **numériser la collecte et la validation des données** pour améliorer le processus (1 PD), par exemple par le biais d'une plateforme en ligne (1 PP).

Un nouvel outil de collecte de données en ligne devrait être disponible dès la reprise du suivi en 2023.

- Un soutien spécifique devrait être proposé aux **nouveaux participants** (1 PP) et pour mobiliser des **groupes spécifiques** (par exemple, les organisations de la société civile [OSC], le secteur privé) (1 PP).

Le suivi ayant été suspendu depuis le cycle de 2018, une rotation importante a été observée au niveau des points focaux ; il y aura donc vraisemblablement un plus grand nombre de nouveaux participants lors de la reprise du suivi en 2023. Grâce à l'approche du suivi mondial continu, l'EAC (à supposer que les ressources institutionnelles de base soient mises à sa disposition) prévoit d'être capable d'offrir aux coordinateurs nationaux un soutien et des services d'appui plus adaptés lorsque ceux-ci mènent la collecte et la validation des données pendant le suivi. L'EAC élaborera également des termes de référence (TDR) qui contribueront à mobiliser des groupes spécifiques, notamment en proposant d'éventuels modèles ou approches en matière d'engagement, en vue de participer au suivi au niveau national. En ce qui concerne le suivi, les membres du Comité de pilotage et leurs réseaux doivent également jouer un rôle proactif à l'heure de mobiliser leurs groupes.

- **Garantir la validité et l'indépendance du processus de collecte des données en recrutant des spécialistes nationaux** afin de soutenir les gouvernements des pays partenaires (1 PP) ou en **s'appuyant sur l'EAC** (1 PD).

L'EAC offrira un appui ainsi qu'un service d'assistance aux coordinateurs nationaux pendant le processus de collecte et de validation des données. Vu la transition vers une approche de vagues ouvertes et en anticipation d'un nombre plus restreint de pays rejoignant chaque vague, l'EAC devrait être capable d'apporter aux pays un soutien plus personnalisé qu'auparavant (tant que des ressources soient disponibles pour la portée totale des fonctions institutionnelles de base de l'EAC). Si le modèle fondé sur le recrutement de consultants nationaux par les pays partenaires a bien fonctionné pour certains par le passé, sa faisabilité dépendra de la mobilisation des ressources au niveau national pour en couvrir le coût.

#### **Clarifications demandées :**

- *Comment les ressources seront-elles mises à disposition pour la mobilisation des « champions » parmi les parties prenantes non-exécutives et en temps voulu (1 NE) ?*

L'EAC élaborera des TDR pour faciliter l'identification des champions/points focaux participant à l'exercice. Des efforts seront également consentis pour encourager les pays partenaires à confirmer leur participation dans les plus brefs délais. Le temps et l'attention accrus consacrés à la phase de lancement de l'exercice au niveau du pays contribueront également à l'identification de champions et de points focaux participant au suivi. Les membres du Comité de pilotage et leurs réseaux ou homologues aux niveaux mondial et national seront amenés à jouer un rôle important dans cette mobilisation au niveau des pays.

→ Les ressources feront l'objet de discussions dans la partie II du [document de référence de la 22<sup>ème</sup> réunion du Comité de pilotage](#).

## **Résumé des commentaires sur le cadre de suivi**

### **1. Domaines cibles et commentaires généraux sur le cadre :**

#### **Soutien exprimé :**

- Tous les **domaines cibles proposés sont importants** pour les engagements en matière d'efficacité (3 PP, 3 PD, 3 NE).
- Il convient de définir de **nouveaux domaines cibles** pour tenir compte des défis liés aux ODD et à la COVID-19 (2 PP, 1 NE).
- Ce choix de domaines cibles pourrait contribuer à **accroître la visibilité des « produits » du PMCED** (1 NE).
- Le **maintien de la plupart des indicateurs** dans le cadre révisé est une bonne initiative (1 PP, 2 NE).
- L'**inclusion d'éléments plus qualitatifs** dans le cadre de suivi est une excellente idée et fournira des informations importantes aux DA (3 PP, 1 PD).
- Le cadre est plus **sensible aux différents contextes nationaux**, en particulier les contextes fragiles (1 PP, 1 PD).
- La proposition reconnaît **les efforts des donateurs bilatéraux pour soutenir l'efficacité du système multilatéral**, un aspect important aux yeux des partenaires bilatéraux qui allouent de plus en plus de ressources par le biais de partenaires multilatéraux (1 PD, 1 NE).

#### **Risques perçus :**

- Il existe un manque de clarté quant au rôle joué par les domaines cibles dans le cadre révisé (1 NE) ; les domaines cibles portent sur la manière de regrouper les données dans l'analyse et dans le rapport, mais ne concernent pas le cadre lui-même ; les **quatre principes d'efficacité d'origine devraient former l'ossature des rapports mondiaux produits sur la base de l'exercice de suivi** (1 NE).

La proposition révisée de suivi fournit des explications supplémentaires sur les raisons qui expliquent l'organisation du cadre en quatre domaines cibles (remarque : les domaines cibles sont désormais qualifiés de « **dimensions** »), ainsi que sur la manière dont les quatre principes d'efficacité se rapportent au cadre révisé. Comme c'était le cas par le passé, la structure du rapport mondial sera fort probablement déterminée lorsque toutes les données sur lesquelles elle se fonde auront été collectées et analysées. Quelle que soit la structure que prendra le prochain rapport mondial, la relation entre les données de suivi



et les quatre principes d'efficacité devrait occuper une place importante.

### **Suggestions formulées :**

- *Le cadre pourrait reconnaître la valeur du **soutien fourni aux OSC** (1 PD) ou apporté **par des organisations multilatérales** (2 PD, 1 NE), afin d'assurer l'efficacité du développement.*

En outre, pour mettre en lumière le soutien apporté par un PD via d'autres canaux, les profils des PD veilleront à indiquer (à partir de sources secondaires comme le système de notification des pays créanciers de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique [OCDE]) la part de financement allouée aux OSC et aux organisations multilatérales. De plus, les résultats du suivi des plus grandes organisations multilatérales financées par ce PD seront indiqués en même temps que les résultats d'un PD. Ainsi, pour les profils des PD et les fiches-pays des pays partenaires, des données secondaires sur les fonds canalisés par les fournisseurs seront générées via d'autres modalités de coopération (par exemple, organisations multilatérales, secteur privé, OSC, y compris OSC nationales). L'évaluation (indicateur 2) de l'environnement propice aux OSC continuera également à fournir des informations précieuses sur les actions menées par les PD pour soutenir et favoriser le travail des OSC au niveau national.

- ***Il y a lieu d'éviter la duplication** des efforts entre le forum du PMCED et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et de tirer parti des atouts et de la valeur ajoutée de chaque enceinte. Par exemple, le CAD traite déjà la question de l'efficacité du financement multilatéral par les donateurs (1 PD).*

Cette suggestion a été dûment notée et la proposition de suivi a été élaborée avec soin afin d'éviter toute duplication entre le PMCED et le travail ou mandat des autres entités, notamment du CAD. L'approche proposée du financement multilatéral par les donateurs dans la proposition de suivi préconise d'exploiter explicitement les données et les analyses sur ce sujet, aspect développé par le Secrétariat du CAD (la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE). Voir l'annexe I de la première proposition de suivi pour de plus amples informations.

- *Un **guide de suivi détaillé** (portant à la fois sur le processus et le cadre) garantira que chaque partie prenante est engagée et au courant des résultats qui seront obtenus à l'issue du suivi (1 PP).*

Un guide de suivi détaillé sera élaboré à l'intention des coordinateurs nationaux qui mènent l'exercice de suivi dans leur pays. Ce document contiendra des orientations sur le processus et la méthodologie de suivi qui décrivent chaque étape : préparation et lancement, collecte et validation des données, et utilisation des résultats. Un guide plus concis sera également élaboré pour fournir aux partenaires de développement les informations dont ils ont besoin pour participer au suivi et soutenir les pays partenaires qui y participent.

Des termes de référence (TDR) seront préparés pour d'autres parties prenantes, qui contiendront des informations ciblées sur leur rôle dans le processus de suivi, les principales activités auxquelles elles peuvent participer ainsi que le profil d'un éventuel point focal. L'EAC prévoit de collaborer avec les différents groupes à l'élaboration de leurs TDR respectifs, avant la reprise de l'exercice de suivi en 2023.

- *Ne pas limiter le suivi aux engagements, il faut aussi **fournir d'autres données et informations pertinentes** pour améliorer l'efficacité du développement (1 PD).*

Il importe que le suivi demeure ancré dans les engagements des parties prenantes en faveur d'une coopération au développement efficace. Cela dit, comme l'énoncent la première proposition et la proposition révisée, cette réforme prévoit effectivement l'ajout d'autres données pertinentes, à la fois complémentaires et secondaires, selon qu'elles puissent aider à interpréter et à comprendre les résultats du suivi.

- ***Réduire la complexité** dans la mesure du possible (1 PD) ; réduire la « surcharge de demandes de données » et utiliser des données mondiales dans la mesure du possible (1 PD).*

Bien que de nombreuses parties prenantes aient insisté sur l'importance de réduire la complexité par le

biais de cette réforme, cette tâche s'est avérée très compliquée dans la pratique. La raison principale étant que les parties prenantes n'ont pas proposé de domaines cibles et de mesures à abandonner par rapport au cadre précédent. Cela a été reconnu par le [\[résumé de la réunion\]](#) le 21<sup>ème</sup> Comité de pilotage. Par ailleurs, de nombreuses parties prenantes ont proposé des ajouts au cadre de suivi. Au vu de ces circonstances, il est clair que le cadre n'en sera pas sensiblement allégé. Cependant, l'EAC a déployé un effort concerté, dans le cadre des travaux techniques, pour équilibrer l'ajout de nouveaux points de données avec la suppression des points de données qui apportaient moins de valeur auparavant, tentant ainsi de s'assurer que, dans l'ensemble, le cadre ne gagne pas en volume. Les données mondiales seront également utilisées dans la mesure du possible, sans que cela ne diminue la valeur de l'exercice de suivi mené par les pays partenaires.

- *Reconnaître, dans le cadre, les **modalités** de mise en œuvre **autres que celles applicables aux relations de gouvernement à gouvernement** (1 PD).*

Le cadre précédent reconnaissait déjà de différentes manières des modalités de mise en œuvre autres que celles applicables aux relations de gouvernement à gouvernement. Par exemple, la mesure associée à la manière dont les partenaires de développement s'alignent sur les cadres de résultats nationaux peut comprendre les interventions des PD mises en œuvre par différents partenaires de mise en œuvre, y compris, mais sans s'y limiter, les gouvernements. Dans le cadre de l'évaluation d'environnements propices à la société civile, le module 2 continuera à fournir une indication de la manière dont les partenaires de développement permettent aux OSC d'assumer leur rôle d'acteur du développement à part entière. En ce qui concerne l'avenir, comme le précise la proposition révisée de suivi, d'autres modalités de mise en œuvre seront mises en exergue, notamment la nouvelle évaluation des Principes de Kampala, qui se concentre sur l'engagement du secteur privé dans la coopération pour le développement. Des données secondaires, émanant du Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE, seront également fournies, qui montrent les différentes modalités utilisées par les partenaires de développement pour mettre en œuvre leur coopération au niveau national, y compris, mais sans s'y limiter, celles ciblant directement le secteur public.

- ***La coopération technique devrait également être une modalité** comprise dans la mesure des décaissements au profit du secteur public et utilisée pour plusieurs indicateurs (1 PD).*

Si la coopération technique peut être quantifiée comme les flux décaissés au profit du secteur public et directement auprès de celui-ci, elle peut être incluse dans le montant total que les PD déclarent au titre des mesures qui utilisent ce montant comme base. C'était également le cas auparavant, mais cet aspect sera rendu plus explicite dans les orientations.

- *En ce qui concerne les aspects des domaines cibles qui relèvent uniquement des partenaires de développement, les données pourraient être collectées directement auprès des sièges des partenaires de développement, notamment au moyen d'un cadre d'indicateurs distinct (1 NE).*

L'une des caractéristiques uniques de l'exercice de suivi du PMCED est qu'il génère et collecte des données au niveau du pays. Dans le cadre du processus de suivi, les partenaires de développement sont priés de rendre compte de leur propre comportement au niveau national, à la demande et sous la direction du gouvernement du pays partenaire, lorsque ce dernier aura décidé de mener l'exercice dans le pays. En outre, le siège devrait être consulté et approuver les réponses des partenaires de développement collectées au niveau national. Bien que d'autres données collectées auprès des partenaires de développement au niveau mondial soient disponibles, l'ébauche de proposition de la réforme a pris le plus grand soin d'éviter la duplication des données ou des autres mécanismes de déclaration au niveau mondial, comme les examens par les pairs du CAD (plus d'informations [ici](#)). Lorsque cela est pertinent pour contextualiser les résultats, les données collectées au niveau mondial peuvent être communiquées, en tant que données secondaires, dans les fiches-pays et le rapport mondial.

- *Envisager la création d'un indicateur permettant d'évaluer les engagements en faveur d'un financement climatique de qualité (1 PP, 1 NE).*

Au moment de convenir des contours thématiques du nouveau cadre à la mi-2021, les discussions du

Comité de pilotage n'ont pas abordé ou mis l'accent sur le financement climatique. En outre, le PMCED devrait alors mener tout le travail conceptuel et politique préalable et nécessaire sur ce sujet, potentiellement en lien avec le Sommet de 2022 et l'élaboration du prochain programme de travail du PMCED, à la suite duquel il serait possible d'envisager la base normative et la faisabilité technique de l'inclusion de telles mesures dans l'exercice de suivi. En outre, les parties prenantes et le Comité de pilotage ont souligné à de multiples reprises l'importance de ne pas complexifier l'exercice de suivi.

- *Envisager la création d'un nouvel indicateur pour saisir la mesure dans laquelle l'aide est utilisée en tant que levier ou catalyseur pour générer des ressources supplémentaires (taxes, investissements privés) ou pour enrayer les pertes (flux illicites, mauvais rendement des contrats de l'industrie extractive, etc.) (1 NE).*

Les contours thématiques convenus du nouveau cadre ne comprenaient pas un objectif large comme l'utilisation de la fonction de catalyseur de l'aide, ce qui complique la conceptualisation d'un indicateur complet en la matière. Ajouter un tel indicateur irait au-delà de l'ajout d'éléments nouveaux éléments clés dans le cadre de suivi et convenus précédemment par le Comité de pilotage (par exemple, les Principes de Kampala).

## 2. Responsabilité collective, approche par l'ensemble de la société pour le développement et indicateur OSC (indicateur 2) :

### Soutien exprimé :

- *La **transition d'une responsabilité mutuelle à une responsabilité collective** et l'approche par l'ensemble de la société pour le développement sont les bienvenues (2 PD). Le nouveau contour de la responsabilité collective est la réponse à la multiplication des acteurs de la coopération et adopte l'approche par l'ensemble de la société pour le développement (1 PD, 1 NE).*
- *Le dialogue entre le gouvernement des pays partenaires et la société civile est important, au même titre que **la conservation de l'indicateur 2** (1 NE). Il est bienvenu que de nouvelles parties prenantes viennent s'ajouter au processus de reporting au titre de l'indicateur 2 (2 NE).*
- *L'utilisation des sources de **données mondiales** disponibles contribuera à renforcer le reporting à l'échelle mondiale (1 PD, 1 NE).*
- *La proposition visant à **renforcer le contrôle parlementaire** est la bienvenue (1 PD).*

### Risques perçus :

- *La responsabilité collective pourrait donner l'impression que l'importance accordée à la **responsabilité des gouvernements des pays partenaires est réduite** (1 PD).*

L'importance accordée à la responsabilité collective s'est essentiellement traduite par un plus grand nombre de points d'entrée à la participation des parties prenantes à l'exercice de suivi, notamment assurant une meilleure représentation de ces dernières dans les données recueillies dans le cadre de l'exercice. Cela ne veut pas dire pour autant que la responsabilité envers les parties prenantes elles-mêmes (des gouvernements des pays partenaires ou d'autres entités) s'en voit amoindrie, car la continuité dans tous les domaines clés en matière de mesure existants (et engagements connexes) sera assurée.

- ***L'indicateur 2 peut également ne pas s'appliquer aux syndicats et, en particulier, aux fondations** ; il convient à tout le moins de créer un ensemble révisé de questions de module pour les fondations (1 NE).*

Voir les réponses aux points de commentaires pertinents ci-dessous, qui concernent cette question.

- ***Le contrôle parlementaire n'est pas une exigence légale dans tous les pays** et la création d'un rôle à cet égard pourrait entraîner d'importants retards dans le processus de coopération au développement (1 PP).*

Il a été proposé d'incorporer dans le cadre de suivi révisé des données clés sur le partage d'informations avec les parlements nationaux que les gouvernements des pays partenaires reçoivent sur la coopération

au développement. Cette mesure répond à l'engagement pris par les gouvernements des pays partenaires, qui se reflète dans le Document final de Nairobi, de partager les informations avec les parlements, ainsi que de promouvoir et de favoriser leur pleine participation aux processus d'élaboration et de révision des politiques et des modalités de la coopération au développement. Si le cadre juridique d'un pays donné entre en conflit avec cet engagement mondial, cela constituerait un point de discussion utile pour le DA, en vue de contextualiser les résultats du suivi.

#### **Suggestions formulées :**

- Envisager des **modifications simples et pratiques de l'indicateur 2 sur la base de la recommandation du CAD concernant les OSC** (1 PD, 2 NE).

En consultation avec divers experts, l'EAC a recensé neuf éléments différents de la *Recommandation du CAD sur le renforcement de la société civile en matière de coopération pour le développement et d'aide humanitaire* qui sont évalués via les questions relatives à l'indicateur 2. Ces questions font partie du module 3 de l'indicateur 2, qui s'intéresse à la relation entre les partenaires de développement et les OSC, et du module 2 du même indicateur, qui est axé sur l'efficacité, la responsabilité et la transparence des OSC. Les données recueillies sur ces questions peuvent servir à illustrer les tendances dans la mise en œuvre de la *Recommandation* du CAD, un aspect particulièrement important pour la période de référence de cinq ans. Les données du PMCED tiennent compte de la perception qu'ont les gouvernements des pays partenaires, les partenaires de développement et les OSC de chacun de ces éléments et pourront être comparées aux résultats de 2018.

L'une des limites que l'indicateur 2 présente au niveau du suivi de la mise en œuvre de la *Recommandation* tient au fait qu'il ne saisit pas les informations **par** partenaire de développement dans un pays, mais les enregistre collectivement pour le groupe de partenaires de développement, qui comprend notamment les membres ne faisant pas partie du CAD. Un point focal a été identifié pour répondre aux questions concernant l'indicateur au nom de tous les partenaires de développement œuvrant dans le pays. Les données produites par cet indicateur ne permettent donc pas d'évaluer un partenaire de développement spécifique. L'obtention d'informations spécifiques par partenaire de développement exigerait l'adoption d'une méthodologie différente, qui contient les questions auxquelles doivent répondre tous les partenaires de développement présents dans chaque pays partenaire participant au suivi.

- **Les mesures de la responsabilité des OSC pourraient inclure des engagements pour la production de données ventilées de qualité et la transparence, la garantie que l'aide revêt un caractère inclusif et qu'elle est fournie sans discrimination** (1 PD).

Le module 2 actuel de l'indicateur 2 évalue la responsabilité et la transparence des OSC à l'aune de quatre questions, chacune contenant une échelle à quatre niveaux qui reflète les progrès accomplis vers un scénario idéal. Pour chaque question, les personnes interrogées (points focaux du gouvernement du pays partenaire, partenaires de développement et OSC) sont invitées à identifier parmi les quatre niveaux celui qui reflète le mieux la réalité dans le pays partenaire. La première question vise également à déterminer si les partenariats entre OSC sont équitables et fondés sur un intérêt mutuel, et si les OSC de taille modeste sont, de manière générale, dans une situation défavorisée. Ce module et ses quatre questions sont conservés dans le nouveau cadre de suivi. S'agissant de l'aide fournie aux OSC, des données secondaires peuvent compléter les données de suivi du PMCED. Les statistiques « Aide en faveur des OSC » fondées sur le SNPC de l'OCDE sont une source précieuse à cet égard. Ces statistiques montrent la part de l'aide publique au développement octroyée aux OSC/ONG, ventilée par type d'OSC (OSC du pays donateur, OSC internationales et OSC d'un pays en développement) et par forme d'aide (financements de base et financements affectés).

- **Consulter les organisations philanthropiques pour décider du format exact du reporting que les petites fondations locales utiliseront pour participer au suivi sur leur environnement** (1 NE).

Après discussion avec les représentants du réseau philanthropique, quelques actions ont été identifiées pour accroître leur participation à l'évaluation d'environnements propices aux OSC (indicateur 2) et, plus généralement, au processus de suivi. Des termes de référence seront élaborés, contenant des

informations sur le rôle des fondations dans ce processus et les principaux points d'entrée pour leur engagement. Les orientations à l'intention des gouvernements participants et des points focaux des OSC insisteront sur l'importance d'associer le monde de la philanthropie à la phase de lancement, ainsi qu'à la phase d'utilisation des résultats (dialogue d'action et son suivi) et à l'évaluation de l'indicateur 2. Un module complémentaire à l'indicateur 2 permettra aux organisations philanthropiques d'exprimer leur point de vue sur des questions qui les concernent au premier chef et qui alimenteront les discussions avec le gouvernement et les partenaires de développement. Le nom des organisations consultées dans le cadre de ce processus sera enregistré afin d'accroître les chances de ces dernières de rester associées au processus de suivi dans leur pays. Une approche similaire est également envisagée pour les syndicats, afin de consolider leur participation à l'indicateur relatif à un environnement propice aux OSC et, de manière plus générale, au processus de suivi.

- *Conformément à l'approche par l'ensemble de la société pour le développement, **élargir le concept d'appropriation par le pays** afin que le gouvernement ne soit plus l'unique acteur s'appropriant et mettant en œuvre le processus de développement. Expliquer comment cet aspect sera pris en compte par les indicateurs 2 et 7 (1 PD).*

Le Programme 2030 reconnaît le statut du gouvernement du pays partenaire en tant que figure de proue du processus de développement dans son propre pays. L'exercice de suivi reflète cet état de fait. Dans le suivi, cet aspect est explicitement reconnu par la mesure de l'alignement (sur les cadres de résultats propres aux pays). Sur cette base, l'indicateur 1a est reconnu comme la source de données pour la cible de l'ODD (17.15) sur le respect de la marge de manœuvre et de l'autorité de chaque pays. L'indicateur 7 consacre l'idée qu'il incombe aux gouvernements d'établir et d'assurer la qualité des mécanismes de responsabilité mutuelle. Cela dit, l'indicateur met aussi en lumière le fait qu'une partie de la responsabilité du gouvernement est d'assurer une participation inclusive à ces mécanismes. Cet élément de l'indicateur, lié à l'engagement des différents acteurs, faisait partie de la révision de 2017 visant à renforcer l'indicateur.

Aspect également lié à l'indicateur 2, la proposition vise à consolider l'approche par l'ensemble de la société pour le développement, en accordant une plus grande importance à la communication de la part des syndicats et des fondations, ainsi que des OSC. Un élément de l'appropriation dont l'indicateur 2 tient partiellement compte est la reconnaissance du fait que les OSC doivent bénéficier d'un soutien à part entière, fondé sur les propositions des OSC découlant de leurs propres objectifs et partenariats, et pas seulement de l'appui des objectifs définis par les priorités d'un partenaire de développement donné. Une question du module 3 de l'indicateur 2 évalue déjà la mesure dans laquelle le concours financier des partenaires de développement maximise l'engagement durable des OSC dans toutes les dimensions du développement. Cette question sera maintenue et les résultats peuvent faire l'objet de discussions dans le cadre des DA afin d'identifier les moteurs potentiels, les défis rencontrés et la manière de les relever.

Ce point de commentaire soulève également la question du rôle du gouvernement pour la mise en œuvre des actions pour le développement. D'une part, il est important de souligner que le suivi reconnaît que la mise en œuvre ne se limite pas à une modalité de gouvernement à gouvernement. L'indicateur 1a, portant sur l'alignement, reconnaît que, au niveau des interventions en matière de développement, la mise en œuvre peut être menée à bien avec ou par des partenaires non gouvernementaux. Un changement important au niveau du nouveau suivi tient au fait que les PD auront la possibilité d'expliquer les raisons de leur non-alignement avec les priorités établies par le gouvernement. L'adaptation des FCAS reconnaîtra également que ces contextes sont caractérisés par des attentes raisonnablement différentes en ce qui concerne la collaboration avec le gouvernement et le soutien dont ce dernier bénéficie. Par exemple, l'adaptation des FCAS s'intéressera à la manière d'appliquer, dans de tels contextes, des attentes différentes pour l'utilisation de systèmes de Gestion des Finances Publiques (GFP).

- *Bien que le cadre comprenne la responsabilité des pays partenaires de partager des informations avec les parlements, il devrait également inclure la **responsabilité des partenaires de développement** de fournir des informations opportunes à leurs homologues nationaux dans les pays partenaires (1 PD).*

Le cadre continuera à tenir compte du fait que les partenaires de développement communiquent ou non des informations sur leur coopération au développement aux pays partenaires, par le biais des systèmes

que les gouvernements des pays partenaires mettent en place pour recueillir ces informations. En outre, il continuera à vérifier, en y accordant toutefois une importance accrue, si les gouvernements des pays partenaires mettent ces informations à la disposition du public. Un point de collecte de données sera ajouté (en tant qu'information complémentaire), qui demandera aux PD d'exposer leurs efforts visant à rendre les informations sur leurs coopérations disponibles au niveau national, lorsque les systèmes des gouvernements des pays partenaires prévus à cet effet font défaut ou sont inadaptés, ou encore lorsque les gouvernements des pays partenaires collectent les informations auprès des PD, mais ne les mettent pas à la disposition du public.

- *Envisager de modifier l'indicateur 6 pour renforcer les mesures de contrôle parlementaire en ajoutant une mesure de la part de la coopération au développement fournie par le biais d'un appui budgétaire direct (1 NE).*

*[Remarque : l'EAC et les coprésidents ont eu une discussion début 2022 avec la partie prenante à l'origine de ce commentaire. La partie prenante en question a précisé que la suggestion ne visait pas à modifier le calcul de l'indicateur 6, mais plutôt à déterminer la part des décaissements au profit du secteur public qui prend la forme d'un appui budgétaire direct].* Lors de l'élaboration du cadre de suivi pour l'après-Busan, sous l'égide du Groupe intérimaire pour l'après-Busan, il a été décidé de ne plus suivre l'engagement à apporter un appui budgétaire direct. Il faudrait mettre en place un processus négocié afin que cet engagement à suivre s'inscrive à nouveau dans le cadre du suivi du PMCED, ce qui dépasse la portée convenue de la réforme actuelle. Cela dit, au niveau des pays partenaires, les gouvernements devraient avoir accès aux informations sur le volume de la coopération internationale fourni comme appui budgétaire direct. Cette démarche pourrait être mise en œuvre dans le cadre des DA et prendre la forme de données secondaires qui permettraient de nourrir la réflexion sur les résultats du suivi.

- *Inclure des informations sur les contrats de partenariat public-privé, les contrats de l'industrie extractive et les contrats de prêts étrangers dans les révisions apportées à l'indicateur 4b concernant les efforts du gouvernement visant à fournir des informations aux parlements (1 NE).*

Il a été proposé d'ajouter, dans la proposition de suivi, une question à l'indicateur 4 (concernant le niveau national, et non l'indicateur de transparence au niveau mondial) sur la mesure dans laquelle le gouvernement partage des informations sur toutes les ressources de coopération au développement avec le parlement afin d'aider ce dernier à remplir son rôle de contrôle. La nouvelle composante au sur la transparence au niveau national mesure la transparence des flux de financement de coopération au développement, mais ne tient pas compte des types spécifiques de partenariats, comme ce serait le cas pour des contrats ou des entreprises avec lesquels les gouvernements concluent des contrats. Une question dédiée à ce point exigerait l'inclusion de types de contrats de partenariat beaucoup plus larges et plus spécifiques que ceux que les gouvernements des pays partenaires concluent au niveau de leur coopération avec les acteurs du secteur privé.

- *Si les parlements sont régulièrement invités à participer aux DA et aux enquêtes de sortie, il est inutile de demander aux gouvernements des pays partenaires s'ils ont partagé les précédents résultats du suivi du PMCED avec eux (1 NE).*

Cette suggestion a été dûment notée et sera prise en considération.

### **3. Engagement du secteur privé dans la coopération pour le développement (ESP) et Principes de Kampala (PK) :**

**Remarque sur le suivi de l'ESP et des Principes de Kampala :** Une première version des questions et de l'approche de l'évaluation des Principes de Kampala a été diffusée dans le cadre de la proposition de suivi révisée (Annexe II). Étant donné que le projet d'évaluation fera l'objet de consultations spécialisées supplémentaires et de contributions d'experts, des révisions itératives continueront à prendre en considération les premiers retours des parties prenantes sur les paramètres généraux de l'évaluation, qui ont été décrits dans la première proposition de suivi.

#### Soutien exprimé :

- **L'inclusion des Principes de Kampala et du rôle du secteur privé dans la coopération au développement** dans l'exercice de suivi est appréciée (3 PP, 2 PD, 1 EN).
- Les suggestions concernant la révision de l'indicateur 3 offrent de nouvelles possibilités d'examiner le rôle du secteur privé **sous l'angle des principes d'efficacité** (1 NE).
- L'approche visant à fonder l'indicateur d'engagement du secteur privé sur la méthodologie utilisée pour mesurer l'environnement favorable aux OSC est bonne et **peut contribuer à son renforcement** (1 NE).

#### Risques perçus :

- Les **Principes de Kampala pourraient susciter une adoption limitée** parmi les parties prenantes au cours des premières phases du prochain cycle de suivi (1 NE).

#### Suggestions formulées :

- **Proposer des possibilités plus détaillées et opérationnelles d'assurer le suivi des Principes de Kampala** (par exemple, inclusion de l'ESP dans les politiques, les stratégies et les cadres de résultats ; contribution du secteur privé aux résultats du développement ; partenariat efficace du secteur privé) (1 NE).
- Fournir des **orientations supplémentaires** sur la sélection des parties prenantes à l'évaluation des principes de Kampala (1 NE).
- Inclure, dans le module d'évaluation de l'indicateur, une **mesure du respect des droits du travail** par le secteur privé (1 NE), ainsi qu'une mesure permettant de déterminer si les contrats de partenariat public-privé ont été présentés ou non aux parlements nationaux à des fins d'examen (1 NE).
- **Préciser les liens** entre le cadre de suivi et la mesure des Principes de Kampala (1 PD).
- **Mieux aligner les principes de Kampala sur l'initiative concernant le financement privé au service du développement durable (PF4SD) de l'OCDE** et ses normes d'impact pour le financement du développement durable, qui se penchent sur la manière dont les investisseurs peuvent améliorer leur contribution aux ODD, promouvoir l'intégrité de l'impact et éviter la communication « filtrée » sur les ODD (1 PP).
- Être plus qu'un simple indicateur et recentrer les efforts de suivi sur **l'incidence du comportement du secteur privé sur la réalisation d'une coopération au développement efficace**, de l'engagement intitulé « Ne laisser personne de côté » et, au bout du compte, des ODD (1 NE).

#### 4. Ne laisser personne de côté (NLPDC) :

##### Soutien exprimé :

- La proposition **d'intégrer plus explicitement l'engagement NLPDC est pertinente** (3 PP, 4 PD). Sa mesure pourrait être un exercice pionnier qui améliore la visibilité politique du suivi, accroît les nouvelles participations et engage un plus grand nombre de parties prenantes (1 PP, 1 PD, 1 NE).
- À une seule exception près (1 PD), les participants s'accordent sur le fait que l'engagement NLPDC **ne devrait pas prendre la forme d'un indicateur autonome** ou d'un ensemble distinct d'indicateurs (1 PP, 1 PD, 1 NE).
- Le cadre compte déjà certains **engagements sur le genre** et pourrait s'attacher à **les renforcer** (2 NE).

##### Suggestions formulées :

- Il est important d'utiliser des **statistiques nationales désagrégées**, plutôt que de se fonder principalement sur des données agrégées qui masquent de nombreuses disparités (1 PP).

Veuillez-vous reporter à la proposition révisée, qui explique en détail la manière dont l'engagement NLPDC sera mesuré par le cadre de suivi, y compris la manière dont il tiendra compte de la ventilation des données.

- **La manière dont l'engagement NLPDC est mesuré doit être expliquée de manière plus détaillée.** Le système devrait reconnaître et récompenser comme il se doit les engagements politiques explicites, le ciblage et les résultats pour l'engagement NLPDC (1 PD).

Veillez-vous reporter à la proposition révisée, qui explique en détail la manière dont l'engagement NLPDC est proposé d'être mesuré par le cadre de suivi.

- *Afin d'accorder une importance accrue à l'engagement NLPDC, il convient **d'envisager ses interactions avec d'autres sujets importants** comme l'ESP, les FCAS et la coopération Sud-Sud (CSS) (1 PD).*

Le projet d'évaluation des Principes de Kampala comporte des points de données au croisement entre l'engagement NLPDC et l'ESP, comme il est anticipé de le faire aussi pour l'adaptation des FCAS. L'approche de suivi de la CSS est en cours d'élaboration sous les auspices de la Colombie, en consultation avec sept pays pilotes, et vise à déterminer les éléments les plus pertinents et les plus appropriés pour le suivi de l'efficacité de la CSS.

- *Le cadre de suivi devrait **reconnaître les effets catalyseurs de l'aide publique au développement (APD)**, en particulier des ressources allouées à l'engagement NLPDC (1 PD).*
- *Au titre de l'engagement NLPDC, **l'attribution des aides aux pays octroyées par les partenaires de développement devrait faire l'objet d'un suivi** (car elles reposent encore trop souvent sur des considérations géopolitiques, et non sur des besoins réels relatifs) (1 NE).*

[En réponse aux deux points de commentaire ci-dessus] Bien qu'une façon d'envisager l'engagement NLPDC soit d'indiquer la manière dont les fournisseurs procèdent à la répartition de la coopération au développement entre les pays ainsi que de vérifier si les fournisseurs ciblent les pays qui en ont le plus besoin, le suivi du PMCED est axé sur la mesure des éléments pertinents à l'engagement NLPDC au niveau national, conformément à la nature de son exercice général, qui s'intéresse aux *modalités* de financement plutôt qu'aux *montants* des financements. Il convient également de noter que le fait de se concentrer sur les allocations octroyées aux pays risque de ne pas représenter la complexité de l'engagement NLPDC, qui persiste aussi au niveau national (par exemple, dans les pays à revenu intermédiaire [PRI] ou les pays à revenu intermédiaire supérieur [PRIS], les inégalités peuvent être très prononcées et une partie importante de la population laissée de côté ; les contextes fragiles ou les petits États insulaires en développement [PEID] n'affichent pas nécessairement les revenus les plus faibles, mais certains groupes de la population de ces pays peuvent toutefois être confrontés à des risques importants et être particulièrement vulnérables. En termes d'allocations d'APD aux pays, le profil des fournisseurs de l'OEDC sur la coopération au développement fournit déjà ce type d'informations contextuelles.

- *L'attention accordée à l'engagement NLPDC se manifeste essentiellement par quelques points de données suggérés pour plusieurs indicateurs existants, qui pourraient être mis en avant de façon plus claire sous chaque principe, accompagnés d'un message général sur cet aspect, **sans qu'il faille abandonner le cadre des principes d'efficacité au service du développement** pour se concentrer sur un domaine cible spécifique (1 NE).*

La réponse des parties prenantes à la première proposition de suivi d'inclure un domaine cible spécifique sur l'engagement NLPDC s'est révélée presque uniformément positive, et lors de sa 22<sup>ème</sup> réunion (décembre 2021), le Comité de pilotage a convenu que les travaux techniques devaient se poursuivre sur la base des quatre domaines cibles proposés (maintenant désignées comme des **dimensions** dans la proposition révisée de suivi).

- *Envisager **l'ajout de quelques questions à l'indicateur 2** (module 4) pour permettre à certaines personnes ou entités considérées comme « laissées de côté » d'exprimer leur avis sur la qualité des engagements des pays (1 NE).*

Le module 4 de l'indicateur 2 évalue l'environnement juridique, réglementaire et politique des pays et la mesure dans laquelle il permet aux OSC d'exercer leurs droits civiques. Une question de ce module porte tout particulièrement sur l'environnement des OSC qui œuvrent avec des groupes vulnérables et



marginalisés de la population. Le libellé de cette question et des possibilités de réponse (niveaux et caractéristiques de la pratique) a été révisé afin de mieux refléter la terminologie actuelle utilisée pour l'engagement NLPDC et de faire une référence plus explicite aux groupes vulnérables et marginalisés. Cette démarche permettra une meilleure utilisation des données recueillies dans le cadre de l'évaluation ainsi qu'une communication plus adaptée sur la base de ces résultats. Outre ces révisions, des orientations plus explicites seront fournies aux points focaux des OSC afin de permettre à ces derniers de contacter les ONG ou les groupes de la société civile qui représentent ceux et celles considérés comme laissés de côté, ou qui en comptent dans leurs rangs. Cela offrirait à ces groupes une tribune pour exprimer leur avis sur leur environnement propice (même si leurs avis sont toujours regroupés sous une seule réponse des OSC dans le processus de *reporting*).

- *Si le cadre de suivi actuel génère déjà des données qui pourraient s'avérer pertinentes pour l'engagement pris dans le Document final de Nairobi envers les jeunes et les enfants, il y a lieu de réaliser des travaux complémentaires pour **rationaliser les indicateurs** (1a, 1b, 2, 7, 8) et d'élaborer sur les segments relatifs à l'emploi et à l'autonomisation des jeunes, ainsi que sur l'APD destinée aux enfants (1 NE).*

Le cadre révisé générera une série de points de données propres aux jeunes et aux enfants qui pourront être utilisés pour amener les gouvernements à être redevables. Cela comprend des informations sur l'engagement et la participation des jeunes au développement, qui indiquent si : les gouvernements des pays partenaires ont consulté les OSC représentant les jeunes et les enfants dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement nationale ; la stratégie de développement nationale ou le cadre de résultats par pays [CRP] définit les priorités de développement des jeunes et des enfants ; des objectifs ventilés, des indicateurs de résultats et des données sont mis à disposition pour suivre les progrès ; les partenaires de développement ont consulté les OSC représentant les jeunes et les enfants dans le cadre de l'élaboration de leur stratégie nationale et ont vérifié si cette stratégie fixe des priorités de développement pour eux. Cependant, la nature du suivi du PMCED ne permet pas de fournir des informations plus granulaires sur les ressources et les politiques spécifiques que les gouvernements des pays ou les partenaires de développement mettent en place pour favoriser l'emploi et l'autonomisation des jeunes.

Étant donné que le suivi n'examine pas la ventilation des fonds de l'APD pour des groupes de population spécifiques, il n'examine pas non plus la part de l'APD destinée aux enfants. Ces informations sont toutefois transmises par les partenaires de développement à d'autres systèmes et processus mondiaux existants (par exemple, aux systèmes de l'OCDE ou de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide [IITA]) et ne devraient pas faire l'objet d'une nouvelle collecte ou d'une duplication par le PMCED. Ces systèmes comprennent des informations plus détaillées sur le financement de l'APD, ce qui permet aux parties prenantes intéressées d'extraire des informations sur l'APD concernant les jeunes et les enfants.

Nous avons également pris dûment note de la suggestion d'indiquer si des systèmes sont en place dans les pays partenaires pour suivre les allocations budgétaires en faveur des jeunes et des enfants. Il ne sera pas possible d'ajouter une évaluation complète de l'existence et des capacités de ces systèmes. Une question complémentaire sera ajoutée pour savoir si le pays a mis en place des systèmes similaires [à ceux prévus pour les allocations en faveur des femmes et des filles] pour suivre et rendre publiques les allocations budgétaires octroyées à d'autres segments de la population, y compris, mais sans s'y limiter, aux jeunes et aux enfants.

- *Envisager l'ajout, à l'indicateur 8, d'un point de données sur le pourcentage de femmes dans les parlements nationaux (1 NE).*

Aux fins du suivi du PMCED, il serait redondant de recueillir des informations auprès des pays participants, car ce point de données spécifique est déjà collecté ailleurs : à savoir, l'indicateur 5.5.1 « Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales » des ODD. La part des femmes dans les parlements nationaux fait également l'objet d'un suivi mensuel par l'Union interparlementaire. La possibilité d'inclure ces informations en tant que données secondaires dans le compte rendu des résultats par pays, en rapport avec les résultats de la mesure 5.c.1, sera examinée.

## 5. Transparence :

### Soutien exprimé :

- La **transparence demeure un aspect important** dans le contexte d'une coopération au développement efficace et, à ce titre, elle devrait être préservée dans le cadre de suivi (1 PP).

### Suggestions formulées :

- Reformuler les informations relatives au système de gestion de l'information sur l'aide (AIMS) pour **se focaliser sur le partage des informations par le gouvernement** plutôt que sur le système lui-même (1 PP).

Lors des consultations, les parties prenantes ont appelé à davantage de transparence dans le cadre, en particulier au niveau national, comme le précise également ce point de commentaire. Le cadre révisé (voir la proposition révisée) met en effet plus l'accent sur la mise à la disposition du public des informations sur la coopération au développement par les gouvernements des pays partenaires. Parallèlement, l'importance de renforcer les systèmes connexes des pays partenaires fera toujours l'objet d'une attention particulière. Le fait que les gouvernements ne peuvent pas rendre ces informations publiques à moins d'avoir mis en place un système de collecte est ainsi pris en considération. Cela rappelle également l'engagement pris à Busan (§23b) de mettre en place des systèmes transparents de gestion de l'information sur l'aide.

- Tenir compte des données qui indiquent si les gouvernements des pays partenaires mettent les rapports des auditeurs suprêmes (ou équivalents) à la disposition du public (indicateur 1b) (1 NE).

Étant donné que l'évaluation sur les dépenses publiques et la responsabilité financière (PEFA) examine l'indépendance des institutions d'audit suprêmes d'un pays, ainsi que le fait que les audits externes et/ou les états financiers annuels du gouvernement sont soumis ou non régulièrement au législateur, il serait redondant d'inclure ces informations dans le suivi du PMCED.

- Proposer d'apporter davantage de précision sur le fait que les **AIMS des pays partenaires sont compatibles** avec la norme de l'IITA (1 PD).

Aucun engagement explicite et convenu n'a été pris afin de tenir les pays partenaires responsables d'assurer la compatibilité de leurs AIMS avec la norme de l'IITA. Il n'est dès lors pas indiqué de l'inclure dans le cadre. Toutefois, ce thème pourrait être abordé par les PD et le pays partenaire dans le cadre du DA qui doit s'articuler autour des résultats du suivi, car les deux parties pourraient partager leurs points de vue et leurs expériences sur les avantages et les compromis de l'adaptation des AIMS visant à rendre ces derniers compatibles avec la norme de l'IITA.

- Proposer des **changements à la méthodologie de l'OCDE (Enquête sur les dépenses prévisionnelles - EPD)** pour améliorer la prévisibilité et assurer un meilleur alignement sur les engagements de Busan (1 PD).

La méthodologie EPD est sous la tutelle et le contrôle du Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement (WP-STAT) de l'OCDE, et les changements qui y sont apportés ne relèvent donc pas de la portée de la réforme de l'exercice de suivi du PMCED. Les membres du WP-STAT pourraient formuler des suggestions d'amélioration directement au groupe de travail.

## 6. Cadres des résultats par pays (CRP) :

### Risques perçus :

- Les coordinateurs nationaux peuvent **ne pas posséder l'expertise et les connaissances nécessaires pour déterminer** lesquels des 17 ODD sont inclus dans leurs stratégies de développement nationales/CRP au niveau des objectifs, des cibles et des indicateurs (1 NE).

Au vu de ce risque, l'idée (qui a été testée dans la première proposition de suivi) de demander aux

coordinateurs nationaux de rendre compte sur l'inclusion de chaque ODD n'a pas été retenue dans la proposition de mai 2022.

- **La suppression du quatrième sous-indicateur 1a est susceptible d'entraîner la perte d'éléments importants.** Une solution consisterait à demander aux partenaires de développement de communiquer le nombre (total) d'évaluations menées au cours de l'année de référence et de celles menées en collaboration avec des acteurs au niveau national et/ou partagées avec le gouvernement, d'autres partenaires de développement et/ou des parties prenantes au niveau national (1 NE).

Les données recueillies sur les évaluations au moyen de ce quatrième sous-indicateur n'ont, jusqu'à présent, pas été utilisées à bon escient. De plus, il est parfois injustifié ou inapproprié que le gouvernement soit associé à l'évaluation finale de certains projets. Afin de ne pas rendre le cadre plus complexe, des efforts ont été déployés pour identifier les questions d'évaluation ou les points de données qui pourraient être supprimés. Cette démarche vise à utiliser cet « espace » pour ajouter des points de données qui répondent aux attentes de nombreuses parties prenantes, recueillies au moyen de consultations, liées aux domaines sur lesquels le PMCED devrait davantage se concentrer et/ou commencer à collecter des données. Ce point de commentaire, qui exprime un doute face à la suppression du sous-indicateur sur les évaluations, a été exprimé par une seule partie prenante.

#### **Suggestions formulées :**

- Au moment de supprimer les questions complémentaires qui ne produisent pas de données pertinentes, **conserver la question qui porte sur la manière dont sont référencés le Programme 2030 et les ODD dans les stratégies et les plans de développement** (au niveau des stratégies, des objectifs, des cibles ou des indicateurs) (1 NE).

Cette suggestion a été prise en compte et il a été proposé de conserver la question.

#### **7. Qualité et utilisation des systèmes nationaux (USN) :**

##### **Soutien exprimé :**

- Il est bon de **poursuivre la promotion du renforcement des systèmes des pays partenaires** (1 PD).
- L'idée de **mettre l'accent sur les données et les statistiques est la bienvenue**, car ces éléments sont essentiels aux quatre principes d'efficacité et constituent une partie importante des systèmes nationaux (1 PD, 1 NE).

##### **Risques perçus :**

- L'USN a été **limitée à la quantification de l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques**, qui ne prend pas en compte les différents contextes et réalités (1 PD).
- **Mesurer au-delà des systèmes de gestion des finances publiques (GFP)** et « accepter » l'utilisation de systèmes d'autres pays pour la planification, l'audit, la planification des programmes (2 PD) ; inclure l'appui budgétaire (1 PD).

[En réponse aux deux points de commentaire ci-dessus] L'utilisation de systèmes de GFP est un indicateur important et historique, qui a été inclus dans le cadre des indicateurs de Paris d'origine. L'importance et la pertinence de cet engagement pris par les PD ont été mises en lumière par les pays partenaires, notamment dans le cadre du programme des activités dites « inachevées » (*unfinished business*). Sa dilution (par exemple, créer un indice composite sur l'USN sur la base d'un indice fondé sur les performances d'un PD concernant l'utilisation de différents systèmes nationaux), ne peut se faire au niveau technique, car cela nécessiterait la réouverture des négociations sur les engagements, ce qui ne relève pas de la portée de la réforme. Il est toutefois très important de noter que les performances d'un PD concernant l'utilisation de systèmes de GFP sont souvent communiquées de manière erronée et en résumé assimilées aux performances des systèmes nationaux elles-mêmes [plus largement]. À l'avenir, la communication des résultats sera plus explicite, afin d'indiquer que le score de cet indicateur est limité à l'utilisation des systèmes nationaux de GFP. Afin d'effectuer des mesures au-delà des systèmes de gestion des finances publiques, les résultats d'un PD concernant l'utilisation d'autres systèmes (y compris

les CRP, les données et les statistiques, pour lesquels des informations sont recueillies au moyen du suivi) seront également mis en lumière. Cela offrira une représentation plus fidèle du fait que l'utilisation des systèmes de GFP ne saurait être comprise comme l'utilisation générale des systèmes nationaux. S'agissant de l'inclusion de données sur la part de l'appui budgétaire, ces dernières peuvent être fournies en tant que données secondaires dans les profils des PD.

#### Suggestions formulées :

- **Définir plus clairement les critères d'évaluation de la « qualité » des systèmes nationaux, car ils sont considérés comme trop ambigus à l'heure actuelle (2 PP).**

Le cadre révisé, tel qu'il a été présenté dans la proposition révisée, accordera plus d'importance à l'« état » des systèmes qu'à leur « qualité ». En effet, la mesure dans laquelle les évaluations évaluent pleinement la qualité est inégale entre les différents systèmes nationaux auxquels le PMCED s'intéresse. Les orientations et les méthodologies qui y sont associées définiront les critères à l'aune desquels les mesures de l'état et/ou de la qualité sont évaluées.

- **Refléter le soutien des partenaires de développement envers des systèmes nationaux améliorés (par exemple, le soutien aux systèmes de coordination/gestion de l'information) plutôt qu'à la seule utilisation des systèmes nationaux (1 PD).**

Cette suggestion a été prise en compte. Il a été proposé (voir les détails de la proposition révisée) de donner la possibilité aux PD de faire état du soutien dont ils bénéficient en faveur du renforcement de plusieurs systèmes nationaux du gouvernement du pays partenaire dans le suivi révisé. Cet aspect sera intégré sous la forme de données complémentaires et pourra servir de contribution aux dialogues d'action.

#### 8. Aide déliée :

##### Soutien exprimé :

- *La révision du cadre est l'occasion de **tenir compte du rôle croissant du secteur privé** en termes d'efficacité du développement et d'accroître sa portée sur le déliement de l'APD afin d'intégrer plus de données sur le déliement formel et informel. Cet indicateur amélioré devrait exploiter à la fois les données des membres du CAD sur la passation de marchés et l'expérience des gouvernements des pays du Sud (1 NE).*

##### Suggestions formulées :

- *Le cadre de suivi pourrait tenir compte de la mesure dans laquelle les informations relatives aux appels d'offres et marchés les plus importants sont mises à la disposition du public au niveau national et partagées avec les parlements nationaux (1 NE).*

Il a été proposé d'ajouter, dans la première proposition de suivi, une question à l'indicateur 4 (concernant le niveau national, et non l'indicateur de transparence au niveau mondial) sur la mesure dans laquelle l'organe exécutif du gouvernement partage des informations sur toutes les ressources de coopération au développement avec le parlement afin d'aider ce dernier à remplir son rôle de contrôle. La nouvelle composante sur la transparence au niveau national inclut la transparence des flux de financement de coopération au développement, mais ne tient pas compte des types spécifiques de partenariats, comme ce serait le cas pour des contrats ou des entreprises avec lesquels les gouvernements concluent des contrats. Une question dédiée à ce point exigerait l'inclusion de types de contrats de partenariat beaucoup plus larges et plus spécifiques que ceux que les gouvernements des pays partenaires concluent au niveau de leur coopération avec les acteurs du secteur privé.

#### 9. Coopération Sud-Sud (CSS) :

##### Suggestions formulées :

- *Créer des **indicateurs spécifiques à la CSS** et s'assurer que les pays à revenu intermédiaire et ceux qui jouent un double rôle sont pris en compte de manière appropriée dans le **cadre révisé** (2 PP).*

La Colombie, en tant que chef de file du [domaine d'action 2.3](#), mène des travaux visant à élaborer et à

tester une évaluation de l'efficacité de la CSS. De plus amples informations sur le fruit de ces travaux seront publiées par la Colombie, en temps utile.